

AMIS DU MARAIS – PLAN D’ACTION 2020-2021 (PRÉLIMINAIRE) *

1. Adhésion aux Amis du marais

La cotisation annuelle, **valide du 1^{er} avril au 31 mars**, constitue la part principale du financement nécessaire au bon fonctionnement de notre organisme. Elle donne aussi un accès gratuit aux conférences.

Pour la saison 2020-2021, la cotisation annuelle est maintenue à **10 \$**. Un rappel à tous les membres sera fait au début d’avril et la liste officielle des membres sera mise à jour en mai. Cette liste pourra être consultée sur le site web des Amis du marais www.amisdumarais.com . Seuls les noms des membres et la date d’échéance de leur adhésion sont disponibles sur cette liste.

Deux façons de devenir membre :

- Sur place : à l’occasion de l’assemblée générale annuelle ou de l’une de nos conférences ;
- Par virement interac (voir procédure détaillée sur www.amisdumarais.com)

2. Activités

2.1. Activités récurrentes

2.1.1 Entretien du parc municipal des Fonds

La corvée printanière d’entretien du parc municipal des Fonds aura lieu **le samedi 9 mai, de 9 h à midi**. **En cas de pluie, cette activité sera reportée au lendemain, à la même heure.** En plus des travaux réguliers de nettoyage, cette activité pourrait inclure l’épandage de compost et de paillis ainsi que la plantation de vivaces ou autres plantes pour améliorer l’apparence des lieux.

D’autres détails seront précisés dans le bulletin municipal le *Trait d’union* ainsi que sur notre site web www.amisdumarais.com .

2.1.2 Nettoyage des berges

La corvée annuelle du nettoyage des berges aura lieu **le samedi, 13 juin , de 9 heures à midi**. Ce jour-là, la marée sera au plus bas à 9 heures et de 2,9 m à midi, ce qui nous permettra de faire un nettoyage sur une bande assez large en toute sécurité. D’autres détails seront précisés dans le bulletin municipal le *Trait d’union*, ainsi que sur notre site web www.amisdumarais.com . Un courriel sera aussi envoyé aux membres des Amis du marais à ce sujet.

2.1.3 Conférences

Comme par les années passées, une série de conférences fera partie du programme pour la saison 2019-2020. Nous recevrons avec plaisir les suggestions ou commentaires de nos membres et du public quant aux sujets traités et au choix des conférenciers. Nous ajouterons les nouvelles propositions à la

banque déjà constituée. Nous maintiendrons la pratique selon laquelle les conférences sont offertes gratuitement aux membres des Amis du marais. Le prix d'entrée pour les non-membres est de 5 \$.

2.1.4 Inventaire et protection de la gentiane de Victorin

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous ferons le recensement des plants de gentiane de Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly et nous soumettrons les résultats à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) qui compile les données pour toutes les municipalités (rive nord et rive sud) situées dans l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. Nous examinerons aussi à nouveau les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour assurer une meilleure protection de cette espèce en péril.

2.1.5 Recensement des oiseaux de Noël (RON)

En 2020, le recensement des oiseaux de Noël aura lieu **le samedi, 19 décembre**. Au cours des 5 dernières années, cette activité a suscité beaucoup d'intérêt et elle a été couronnée de succès dans les 2 secteurs (rive nord et rive sud) du RON Neuville-Tilly. Nous invitons donc les ornithologues experts ou amateurs ainsi que toutes les autres personnes intéressées à noter la date du 19 décembre 2020. Les détails relatifs à ce recensement seront publiés au début de l'automne.

Pour information additionnelle sur cette activité, voici quelques suggestions de sites :

<http://www.bsc-eoc.org/volunteer/cbc/index.jsp?targetpg=index&lang=FRet>

<http://www.bsc-eoc.org/>

<https://www.coq.qc.ca>

2.2 Projets d'activités

2.2.1 Plan de protection pour le littoral du fleuve à Saint-Antoine

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé en collaboration avec le Bureau d'écologie appliquée (BEA) à l'élaboration d'un plan de protection pour le marais de Saint-Antoine-de-Tilly. Les éléments suivants en font partie :

- identification et protection de plantes rares et menacées ;
- identification, contrôle ou éradication d'espèces exotiques envahissantes ;
- évaluation de l'indice de qualité des bandes riveraines ;
- poursuite du travail d'évaluation de l'état des ouvrages de stabilisation des berges (enrochement, murs de soutènement en béton) et organisation d'une séance d'information sur ce sujet ;
- amélioration de la qualité de l'eau ;
- amélioration des points d'accès au fleuve ;
- activités de transfert de connaissances sur la flore et la faune du marais ;
- sensibilisation des citoyens à l'importance de mieux protéger ce milieu.

Nous ferons le point sur ces sujets à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 2 avril.

2.2.2 Activité « Plein air » pour les élèves de l'école La Clé d'or

Nous examinerons avec le personnel enseignant de l'école La Clé d'or la possibilité d'organiser une autre activité « plein air » pour les élèves, semblable à celle qui avait eu lieu sur les berges du fleuve en septembre 2017. Si la réponse est positive, cette activité pourrait être offerte au printemps ou à l'automne 2020 après en avoir défini les modalités.

2.2.3 Refonte de notre site web

Nous poursuivrons le travail entrepris au cours de la dernière année avec l'entreprise Zonart Communications pour mettre au point un nouveau site web plus complet et de meilleure qualité.

3. Liens avec divers organismes

Nous maintiendrons les liens qui existent déjà avec certains organismes, dont : Tourisme Lotbinière, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), l'Organisation de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne, la ZIP Les Deux Rives, la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent et la Table de concertation sur le climat Demain Lotbinière.

Nous collaborerons aussi pleinement avec la Municipalité pour atteindre les objectifs de son Plan de développement 2019-2029 qui sont en lien avec notre mandat.

- **CETTE VERSION DU PLAN D'ACTION 2020-2021 N'A PAS ÉTÉ MODIFIÉE POUR TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS LIÉS À LA COVID-19. LES ACTIVITÉS DÉCRITES SONT PERTINENTES POUR LA PLUPART MAIS LES DATES SONT À REVOIR.**